



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DDT 02**

# DDT de l'Aisne

## Rapport d'activité 2022





## Le mot des directeurs

Après la crise covid de 2020 qui aura profondément impacté nos vies et nos modes de fonctionnement, nous avons progressivement retrouvé une vie et des conditions de travail "normales" au cours de l'année 2022.

La covid a eu pour effet d'accélérer la mise en œuvre du télétravail ainsi que des réunions et formations à distance.

Essayons collectivement de ne pas oublier les leçons de cette crise. Gardons aussi à l'esprit la solidarité et le sentiment de reconnaissance que nous avons ressenti pour tous ceux qui œuvrent quotidiennement au service du public et dont nous faisons parti !

Bien cordialement.

Vincent Royer & David Di Dio Balsamo

# Faire de la diversité et du partage un levier



**14**

InterActu  
(lettre d'informations interne)

**14**

Vidéos de présentation « décalée »  
des collègues

**18**

CODIR (comités de direction)  
Dont

- 1 commun avec la chambre d'agriculture
- 1 avec les IPCSR
- 1 dédié au diagnostic CAPL
- 1 CODIR élargi à l'ensemble des cadres

**1**

Session du « club des managers »  
destiné à l'ensemble des cadres

**4**

Comités hygiène Sécurité  
et Conditions de Travail

**4**

Comités techniques

**12**

Nombre d'avis et notes rédigés par  
les Architectes et Paysagistes Conseil  
(APCE)

Lexique

CD : Conseil Départemental  
DVD : Direction de la voirie départementale  
IPCSR : Inspecteur du permis de conduire de la sécurité  
routière  
SANEF : Société des autoroutes du Nord-Est de la  
France  
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de secours

## La conférence de fiabilisation des BAAC

Le 15 décembre 2022, l'observatoire départemental de la sécurité routière - DDT - réunissait l'ensemble des partenaires concernés par le recensement des accidents corporels de la circulation.

La conférence, sur une demie-journée, avait pour objectif principal d'améliorer la connaissance de l'accidentalité et la fiabilité des bases de données.

Elle était animée par le Lieutenant Colonel Pascal DEFRAANCE, chargé de mission auprès de l'observatoire national de la sécurité routière (ONISR). M. TOURNEMIRE, nouveau directeur de cabinet fraîchement nommé, a participé.

Cette conférence était destinée à toutes les personnes amenées, soit à renseigner les bulletins d'analyse d'accidents corporels de la circulation (BAAC), soit à participer à préciser les circonstances des accidents de la route, à savoir :

- les Force de l'ordre,
  - Gendarmerie : représentants des différentes compagnies axonaises,
  - DDSP : Etat Major et les différents commissariats du département,
  - polices municipales des principales villes de l'Aisne,
- le SDIS : Etat Major et chefs des groupements territoriaux Nord, Centre et Sud et de CSP,
- les Gestionnaires de voirie : CD/DVD, DIR NORD et SANEF : pce de Senlis (A26 /A29) et de Metz (A26 et A4).

Les échanges ont été très riches. Les participants ont pu mieux comprendre les enjeux des BAAC dont ils sont à l'origine, intégrer ou confirmer de bonnes pratiques.

Par la suite en effet, nous avons constaté une meilleure qualité de saisie des BAAC.

Cet événement a aussi été l'occasion d'identifier nouveaux utilisateurs de TRAxY :

- les gestionnaires routiers qui participent à la correction des données,
- des comptes "en consultation" pour les forces, en vue de vérifier la cohérence des bases ministérielles,
- et le coordinateur à qui cet accès permet de sortir plus rapidement certaines statistiques à la demande du préfet.

# Impulser les dynamiques



3

Réunions du groupe de projet PVD (interne DDT)

3

Conventions d'ORT avec avis collectif Etat

4

Comités opérationnels de l'ANCT

6

Organisations de club des chefs de projet PVD dont 1 commun aux directeurs de projet ACV

22

Documents animation ADS

3

Clubs ADS à destination des collectivités



**Préserver la ressource en eau et distribuer une eau de bonne qualité.**

**Les actions 2022 du suivi des captages d'eau potable ultra-prioritaires de l'Aisne**

Qu'est-ce-qu'un captage prioritaire ?

Dans une perspective de protection pérenne de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable, le Grenelle de l'Environnement a fixé, en 2007, comme objectif prioritaire la protection des aires d'alimentation de 500 captages parmi les plus menacés au niveau national par les pollutions diffuses. Par la suite, la conférence environnementale de 2013 a confirmé l'importance de l'enjeu de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable et 500 captages supplémentaires ont été identifiés.

Dans l'Aisne, 30 captages d'eau destinée à la consommation humaine ont été retenus : 21 captages au titre de la conférence environnementale (incluant les 6 captages issus de la démarche Grenelle) et 9 en zones d'actions renforcées (ZAR) issus de la réglementation nationale et régionale sur les nitrates.

Les captages ultra-prioritaires

En décembre 2021, le Préfet de région a validé une feuille de route conjointe entre les services de l'État (DREAL, DRAAF, DDT(M)) et ses opérateurs (ARS, Agences de l'Eau) avec comme ambition de faire de la préservation de la ressource et de la distribution d'une eau de bonne qualité un enjeu majeur dans le cadre des projets de territoires. La feuille de route s'articule selon 3 grands axes consistant à responsabiliser et accompagner les collectivités, renforcer significativement et rapidement la protection autour des captages prioritaires et plus largement des captages fortement dégradés, impliquer et accompagner les agriculteurs et filières dans la transition agroécologique.

**Pour cela, il a été décidé de mettre l'accent sur 25 captages de la région, 5 par département. Les 5 captages retenus dans l'Aisne sont le fruit d'un consensus entre la DDT, l'ARS, la DREAL, la DRAAF et l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur la base d'un travail réalisé en amont par la DDT et le service départemental de l'ARS.**

**ANCT, en accompagnement des projets :**

- 5 **projets** examinés en comités opérationnels en 2022 et ont ou vont bénéficier d'un accompagnement local, renforcé par le niveau national le cas échéant.
- La DDT réalise également le suivi de l'avancement des **11 projets examinés en 2021.**

## Lexique

ANCT : Agence Nationale de la cohésion des territoires

ARS : Agence Régionale de Santé

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation et de la Forêt

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

PVD : Petite Ville de Demain

ADS : Animation droit des Sols



# Accompagner les élus



**71**

Diagnostics des passages à niveau

**75 M€**

Montants engagés Action Coeur de Ville

**25**

Communes PVD retenues dans l'Aisne

**15**

Territoires PVD

**12**

EPCI

**4**

Flashes PVD

**12**

Contrôles de dérogations  
espèces protégées

**1**

Rencontre DDT Loi climat résilience

La 1ère rencontre DDT de l'année 2022 (pilotee en parfaite transversalité par le groupe de travail inter-services sur la Gestion Economique de l'Espace) s'est déroulée jeudi 24 septembre à la Chambre d'Agriculture en présence du Préfet sur le thème de la loi climat & résilience et plus particulièrement la lutte contre l'artificialisation des sols.

## Planification

La loi climat et résilience qui a été promulguée par le législateur en 2021 suite à la convention citoyenne sur le climat définit un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. La 1ère décennie dite "transitoire" (2021 - 2031) fixe un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié au niveau national du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux dix dernières années (2011 - 2021). La loi climat et résilience précise également que ces objectifs seront appliqués de manière différenciée et territorialisée en adaptant l'effort au contexte local, notamment aux dynamiques démographiques ou économiques, au besoin de revitalisation ou de désenclavement, ainsi qu'aux gisements fonciers artificialisés mobilisables. Dans la continuité de la loi SRU qui avait posé les prémices d'une réflexion globale sur l'utilisation économe des sols et la densification des espaces urbanisés, l'Etat porte donc une vigilance particulière à la mise en oeuvre de cette sobriété foncière.

Cela passe tout d'abord par une meilleure connaissance du territoire avec la mise à disposition au niveau national de données sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, il s'agit du portail de l'artificialisation: <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr>

L'Etat encourage également la planification territoriale et suit le développement des documents de planification (SCOT, PLU) depuis la transmission d'une note d'enjeux jusqu'à l'avis sur l'arrêt de projet en s'assurant de la bonne prise en compte des politiques publiques dont la loi Climat et Résilience.

Enfin l'Etat accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets, par exemple en renforçant l'ingénierie territoriale mais également en déployant des aides économiques telles que le fonds friches (1,8 M€ pour l'Aisne 2022).

L'année 2022 a particulièrement été marquée par la montée en puissance de la politique de lutte contre l'habitat indigne dans l'Aisne. Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a suivi 319 situations, dont 173 émanent de nouveaux signalements, soit une hausse de + 18 % par rapport à 2021.

Par ailleurs, 85 visites ont été réalisées en appui de collectivités locales et de l'ARS. Un projet de protocole départemental avec un plan pluriannuel d'actions a été élaboré.

Tandis qu'un protocole de coordination et de partenariat entre les Parquets de l'Aisne et le PDLHI a été signé. C'est également dans ce contexte qu'une unité dédiée à la lutte contre l'habitat indigne a été créée au sein de la DDT en septembre 2022.

## Lexique

EPCI : Etablissement public de coopération Intercommunal

PLU : Plan local d'urbanisme

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

# Accompagner les acteurs des territoires



**DDT 02**

**78**

Nouvelles conventions APL

**586**

logements

**2 M€**

Aides de crise (agriculture)

**12,7 M€**

Montant global de l'aide ANRU

**128 M€**

Montant de l'aide de la  
Politique Agricole Commune  
(PAC)

## ADS

Dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes ont l'obligation de mettre en oeuvre la possibilité pour le pétitionnaire (s'il le souhaite) de déposer sa demande par SVE (Saisine par Voie Electronique). Les communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation de proposer une procédure dématérialisée.

Depuis le 1er Septembre 2022, le traitement de la fiscalité pour les nouvelles demandes d'autorisation a été transféré à la DDFIP.

## SIG

Le millésime 2022 de l'atlas cartographique commenté de l'Aisne a été publié sur le site des services de l'Etat.

**42**

Dotations jeunes agriculteurs

**463**

Nombres de dossiers examinés  
en Sous-commission départementale  
accessibilité des personnes handicapées  
pilotée par la DDT

**344**

Interventions des lieutenants de louverterie

**61,55 %**

Taux de réussite permis B

**67,90 %**

Taux de réussite permis A

**62,54 %**

Taux de réussite permis PL

## Lexique

APL : Aide personnalisée au logement

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques

SIG : Système d'Information Géographique